

**SÉNAT DE BELGIQUE.**

RÉUNION DU 22 MARS 1901.

**Rapport de la Commission des Finances et des Travaux publics chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1901.***(Voir les n<sup>os</sup> 4 et 30, session de 1900-1901, de la Chambre des Représentants, 21, même session, du Sénat.)*

Présents : MM. le Chevalier DESCAMPS, Président ; DELANNOY, VAN DEN NEST, LE CLEF, MESENS, CAPPELLE et ALLARD, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1901, présente une augmentation de 200,000 francs sur les crédits alloués pour l'exercice précédent et s'élève à 2,076,000 francs. — Cette augmentation porte exclusivement sur l'article 6 ainsi libellé : *Restitution des droits perçus abusivement et remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers.*

Cette augmentation trouve sa justification dans les explications fournies à la Section centrale de la Chambre par l'organe de l'honorable Ministre des Finances.

« Il s'agit de mettre le crédit de l'article 6 en rapport avec la moyenne » normale des dépenses de la dernière période quinquennale », et voici le relevé des restitutions de droits opérées sur les contributions directes, douanes et accises pendant la période de 1894 à 1898.

Elles se décomposent comme suit :

BRANCHES D'IMPOT.	ANNÉES				
	1894	1895	1896	1897	1898
Contributions directes . . . . .	10,516 47	26,394 84	15,911 15	13,914 01	36,587 60
Douane . . . . .	215,501 47	280,145 70	467,032 41	334,365 37	364,952 16
Accise . . . . .	37,410 35	42,972 52	669,301 33	54,111 86	84,429 17
TOTAUX . . . . fr.	263,428 29	349,513 06	1,152,244 89	402,391 24	485,968 93

( 2 )

Le chiffre élevé des restitutions en 1896 comprend le montant des transactions, augmentées des intérêts judiciaires, souscrites par suite d'excédents de rendement constatés dans les brasseries et que le Gouvernement a été condamné à rembourser, ainsi que les droits perçus abusivement sur les alcools, lors de la mise en vigueur de la loi du 15 avril 1896 sur les distilleries.

Ce Projet de Budget a rencontré l'approbation unanime des Sections et de la Section centrale de la Chambre, votre Commission vous en propose aussi l'adoption.

*Le Rapporteur,*  
ALLARD.

*Le Président,*  
Chevalier DESCAMPS.